

AGR'AIR

LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES
POUR CULTIVER UN AIR DE QUALITÉ

Création d'une CUMA de compostage

PIQÛRE DE RAPPEL

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 85% des émissions d'ammoniac régionales provient de l'agriculture.

Source : AtmoSud, 2015

L'ammoniac est un précurseur de polluants, particules atmosphériques secondaires. Ces particules ont des effets néfastes pour la santé des écosystèmes et humaine (maladie respiratoires et cardiovasculaires).

Contexte

Les interactions entre filières agricoles sont parfois difficiles à mettre en œuvre mais utiles au fonctionnement d'un territoire. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la filière équine produit 200 000 à 250 000 t de fumier qui peuvent être valorisées comme ressource pour la fertilisation des sols en agriculture.

Les bonnes pratiques en matière de pollution atmosphérique sont d'avoir une litière abondante pour immobiliser l'ammoniac. Le stockage doit minimiser le contact avec l'air. L'épandage doit se faire sur sol humide lors des jours sans vent, en évitant les fortes chaleurs. Il faut enfouir le plus rapidement

possible. Toute la problématique est de limiter la volatilisation d'ammoniac qui se fait lorsque le crottin est en contact avec l'air.

Lors de l'enquête réalisée par le projet Agr'Air en 2020*, il a été estimé qu'environ 75 % des fumiers équins sont épandus chez des agriculteurs via un partenariat direct entre centre équestre et agriculteur. Ces partenariats sont souvent informels et irréguliers. Il existe une certaine demande des centres équestres de créer des partenariats stables permettant de pérenniser la valorisation du fumier.

Les agriculteurs de la région, notamment en agriculture biologique, utilisent déjà pour la

plupart des ressources organiques pour la fertilisation, dont du fumier de cheval. Les difficultés rencontrées pour le valoriser sont généralement le coût du transport, puis la surface et le matériel pour le composter ou le stocker dans de bonnes conditions.

Enfin, le partage de matériel permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction de ces machines. Par exemple si les 5 maraîchers avaient du s'équiper d'un épandeur ils auraient émis 5 fois plus de gaz à effet de serre que s'ils en avaient acheté un seul.

* Citepa, 2020. Diagnostic AGR'AIR.docx

Actions et chantiers mis en place



L'exemple de la CUMA Equicompost Var :

Quatre maraîcher.ère.s, un viticulteur et un centre équestre d'une même zone géographique se regroupent en une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Ils achètent et utilisent en commun le matériel nécessaire au transport et au compostage du fumier produit par le centre équestre. Ils prévoient ainsi la valorisation des 250t/an de fumier du centre équestre.

Chacun investit dans le matériel en proportion de l'utilisation qu'il prévoit d'en faire. Ainsi, les coûts d'achat, d'entretien, d'assurance et de fonctionnement de la CUMA sont répartis équitablement entre les coopérateur.trice.s.

Le matériel choisi

- UN TRACTEUR ÉQUIPÉ D'UN CODET permettra la manipulation du fumier frais puis en cours de compostage, ainsi que d'autres travaux sur les fermes des coopérateur.trice.s ;
- UNE BENNE HYDRAULIQUE AGRICOLE assurera des transports efficaces du fumier depuis le centre équestre vers le lieu de compostage puis jusqu'aux fermes ;
- UN ÉPANDEUR VITICOLE, assez fin, permettra d'épandre le fumier composté entre les rangs de vigne et sur les planches de cultures des maraîcher.ère.s.

Organisation de la filière

La Fédération Départementale des CUMA (FDCUMA) accompagne la création et le fonctionnement des CUMA. Pour créer votre coopérative, vous devez être au moins 4 agriculteurs à titre principal. Un bureau est constitué d'un président, vice-président, trésorier et secrétaire. Les coopérateurs sont tenus d'organiser une assemblée générale par an et de réunir le conseil d'administration une fois par trimestre.

La FDCUMA peut assister aux rencontres et produire les documents administratifs correspondants (procès-verbal d'AG...). La CUMA se doit de tenir une comptabilité, qu'elle peut déléguer à un cabinet comptable ou à la FDCUMA.

Les coopérateurs engagent dans la CUMA un nombre de parts défini en fonction de l'investissement matériel et de l'utilisation qu'ils vont en faire. Le capital social constitué des parts de chacun doit représenter entre 10 et 15 % de l'investissement matériel. En cas de sortie du collectif, l'agriculteur récupère son argent.

La création de la CUMA auprès de la FDCUMA coûte 1050€. Puis l'adhésion à la FDCUMA coûte chaque année 1% du chiffre d'affaires de la CUMA et à minima 200 €.

Les coûts liés à l'investissement matériel ainsi qu'à la création de la CUMA sont amortis sur 5 ou 7 ans selon les prêts sollicités. Ils

sont répartis en fonction des engagements pris par chacun des membres, c'est-à-dire en fonction de l'estimation qu'ils font de leur utilisation de chaque matériel.

Un responsable est désigné pour chaque matériel qui doit s'assurer de la bonne utilisation et du bon entretien du matériel. L'utilisation de chaque matériel est notée par les coopérateurs sur un cahier de suivi. Une facturation annuelle a lieu et permet de facturer l'utilisation en surplus de l'engagement des coopérateurs.

Financement

Des dispositifs d'aides accompagnent les CUMA. Les aides sont à minima de 20 % sur les investissements en matériel neuf. Dans différents dossiers de subvention qui donnent lieu à un classement des dossiers (plan de relance, PCAE...), le fait d'être en CUMA donne des points supplémentaires et permet ainsi d'être sûr d'être sélectionné.

| Objet | Investissement | Objet | Montant total | Coût moyen* |
|--------------------------------------|----------------|--|---------------|-------------|
| Matériel | 29 000€ | Frais liés aux matériels (amortis sur 7 ans) | 4 833€ | - |
| Aide totale ADEME plafonnée | 9 299€ | Frais divers CUMA | 800€ | - |
| Montant à financer investissement | 19 701€ | Frais de création (amortis sur 5 ans) | 210€ | - |
| Intérêts du prêt | 100€ | Total années 1 à 5 | 5843€ | 974€ |
| Assurance matériel | 300€ | Total années 6 à 7 | 5633€ | 939€ |
| Amortissement | 4 143€ | Total années 8 et suivantes | 1390€ | 232€ |
| Entretien matériel | 290€ | | | |
| Comptabilité (frais divers) | 600€ | | | |
| Adhésion FDCUMA (frais divers) | 200€ | | | |
| Création CUMA 1050€ amorti sur 5 ans | 210€ | | | |

* Le coût moyen correspond ici au coût moyen du matériel payé par agriculteur dans le cadre d'une CUMA constituée de 6 agriculteurs. La part sociale moyenne dans le cas de cette CUMA est de 483,33€.

Pour plus de renseignements

> Retrouvez toutes les infos sur le projet Agr'Air sur le site internet de l'IRAEE et de l'autodiagnostic ÉNERGIE/ GES et notamment les vidéos sur les bonnes pratiques pour cultiver un air de qualité en région PACA, tous les comptes-rendus techniques liés au projet, le tableau excel des prestataires Agr'Air, mais aussi des ressources thématiques, des exemples de fermes exemplaires...

www.jediagnostiquemaferme.com



L'Inter-Réseau Agriculture Énergie Environnement (IRAEE) rassemble des conseillers en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa mission ? Accompagner le monde agricole dans la transition énergétique, climatique et environnementale. Développer les pratiques permettant d'atténuer l'impact sur le climat et d'adapter des exploitations agricoles au changement climatique.

